



DECISION N° 2022-046

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU la proposition de Sophie CHAPTAL membre de l'association PLANETEMÔMES,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'offrir en fin d'année civile un moment fort et convivial aux enfants de l'école maternelle Pierre BROSSOLETTE par le biais d'un spectacle de Noël,

CONSIDERANT le choix de l'école maternelle Pierre BROSSOLETTE relatif au spectacle de Noël,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le contrat d'engagement du spectacle intitulé « LE NOEL ENCHANTE DU YETOU » avec EI SOPHIE CHAPTAL dont le siège est 69 bis Voie des Postes - 91620 LA-VILLE-DU-BOIS, SIRET 537 608 309 000 28, Code APE 8559B, représentée par Sophie Chaptal, agissant en qualité d'artiste du spectacle.

Le présent contrat est conclu pour deux (2) représentations le vendredi 16 décembre 2022 à 09h00 et 10h15 à l'Espace de culture Colette à Villiers-sur-Orge pour un montant de 1 118,00 € dont 1 000,00 € à la charge de la collectivité et 118,00 € de participation de la coopérative scolaire.

Article 2 :

DE SIGNER les pièces dudit contrat.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 28/10/2022

Le Maire

